



## 1 semaine de SKI HORS-PISTE

Dans les stations autour de Bourg-Saint-Maurice,

basé à Bourg-Saint-Maurice

**Du samedi 9 au samedi**

**16 mars 2024** (hors congés

scolaires). Arrivée le 9 mars à BSM avant 18h, ski 6 jours du 10 au 15 mars, retour le 16 mars

Qui : Au minimum bon skieur toutes neiges, habitué au hors-piste avec localement de fortes pentes. Ayant déjà pratiqué la peau de phoque. Tu es senior, la cinquantaine dépassée, voire largement, **cette sortie est faite pour toi !**

Combien de personnes : 6 personnes

Comment savoir s'il reste des places puis s'inscrire : contacter l'organisateur à partir de fin novembre, Jacques Nordmann, [nordmannjacques@gmail.com](mailto:nordmannjacques@gmail.com), 06 23 47 47 60

Quoi : sortie d'1 semaine, au sein du CIHM, du samedi 9 au samedi 16 mars 2024 en ski hors-piste en se basant à Bourg Saint Maurice avec un guide local.

Nous utiliserons nos skis de randonnée équipés de peaux de phoque et de couteaux. Les équipements de sécurité (DVA, pelle, sonde) sont fournis si on le souhaite et inclus dans le forfait du guide.

Nous utiliserons les remontées mécaniques des stations puis grimperons en peaux de phoque (ou en chaussures de ski le cas échéant) vers les zones de ski hors-piste, en cherchant à limiter la montée à quelques centaines de mètres chaque jour.

Où skierons-nous : basés à Bourg Saint-Maurice (hôtel Arolla réservé pour 6 pers.), selon les conditions et les choix du guide, dans les stations alentour (**Les Arcs, La Plagne, Tignes, Sainte Foy Tarentaise, ...**). Selon conditions météo, déjeuner picnic en général

Quel guide : guide du bureau des guides de BStM (voir [guidesdesarcs.com](http://guidesdesarcs.com))

Comment aller à Bourg Saint Maurice : à déterminer, co-voiturage, train.

Budget : 883 € par pers. (à 6)

Ce qui est compris : 1) hôtel 2\*, 7 nuits du 9 au 16, pdj du 10 au 16 matin, en chambre de 2 pers avec 2 lits simples, 2) guide 6 jours à partir du 10 mars, 3) déplacements dans les stations de départ et retours hôtel en minibus (loué au SuperU de BSM)

Ce qui n'est pas compris : 1) forfaits ski stations (environ 360€ pour la semaine par personne, réductions pour les seniors selon station) 2) AR Paris-Bourg Saint-Maurice, 3) picnics et dîners (BStM ne manque pas de petits restos), 4) **Assurance ski hors-piste obligatoire** (ANCEF par exemple incluant responsabilité civile, frais de recherche et de secours, frais de retour au domicile ou à un établissement de soin - informations sur [www.passeportmontagne.com](http://www.passeportmontagne.com))

**Paiement des forfaits : Pour gagner du temps, à tour de rôle chacun règlera les forfaits ski chaque matin pour tous les autres, guide compris.** On équilibrera entre nous à la fin (avec l'appli tricount ou autre)

A 5, il en coûterait 91 € de plus par personne restante (voir détail dans les conditions d'annulation/désistement ci-dessous)

Engagement : 2 chèques au nom de l'organisateur : Acompte de 150 € avant le 15 décembre, touché rapidement (réservation du guide). Les 733 € restants sont à envoyer au 1<sup>er</sup> février au plus tard

Conditions de désistement et d'annulation éventuelle : Cf. page suivante

N'oubliez pas : votre CB, du bon matériel de ski hors-piste évidemment, un sac à dos adapté pouvant contenir matériel de sécurité + picnic + anorak en montée + skis sur le côté (35l au moins), vêtements chauds, sous-vêtements thermiques, casque conseillé, bonnet, gants, lunettes de soleil, crème solaire, pharmacie personnelle, boussole, 1 batterie de recharge, ...

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**1 semaine de SKI HORS-PISTE**

**Dans les stations autour de Bourg-Saint-Maurice**  
**Du samedi 9 au samedi 16 mars 2024 soit 6j de ski**

Pour vous inscrire, contactez à partir de fin novembre, Jacques Nordmann, nordmannjacques@gmail.com, 06 23 47 47 60 qui vous indiquera les places disponibles

Selon les places, vous devrez envoyer le bulletin d'inscription avec votre chèque à l'ordre de Jacques Nordmann, sous réserve d'être à jour de la cotisation annuelle du CIHM

Nom, prénom :

Adresse :

N° adhérent :

Tel domicile :

Tel portable :

e-mail :

Personne à prévenir en cas d'accident et tél :

Assureur :

N° contrat ou sociétaire :

Quand pensez-vous arriver :

Vous êtes :

- Skieur expérimenté en neige profonde passant partout, mais sans beaucoup de style
- Skieur expert en neige profonde, sûr en pente raide

- Je souhaite être transporté(e) moyennant participation aux frais (proposition : 0,3€/km/voiture + péages, à répartir sur tous). Soit, pour 1350 Km, à 3 par voiture, 175 € / pers, péage compris sur A6)
- Je dispose dans mon véhicule de \_\_ places disponibles
- Je viens en train (horaire et gare à indiquer)

Ci-joint un chèque d'acompte de **150** Euros avant le 15/12/2023 (ordre : Jacques Nordmann - 21 avenue Lulli, 78530 BUC) (X le nombre de personnes). Acompte touché tout de suite. Les **733** € restants au 1° février au plus tard, touché 1 sem. avant le départ

Le :

signature :

Les organisateurs sont des bénévoles. Ils ne sont ni guides, ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. Une assurance ski hors-piste est obligatoire (ANCEF par exemple incluant responsabilité civile, frais de recherche et de secours, frais de retour au domicile ou à un établissement de soin - informations sur [www.passeportmontagne.com](http://www.passeportmontagne.com)). On peut la prendre sur place

Conditions de désistement : 15 € retenu à partir du 15 janvier, 610 € retenus à partir du 15 février si personne ne remplace la personne qui se désiste, la totalité retenue pour un désistement dans les 4 jours avant le départ

Conditions d'annulation/désistement de la sortie : 5 personnes au minimum sont nécessaires pour un prix raisonnable,

1. Sans les 6 versements de 150€ au 15/12, sortie annulée et remboursement complet de chacun.
2. Sans 5 versements complets au 01/02/24, il faudrait aussi annuler la sortie. Chacun serait remboursé sauf les personnes n'ayant pas réglé, qui perdraient leurs 150 €.
3. S'il manque 1 seul versement au 01/02/24, la personne n'ayant pu s'engager perdrait ses 150 € et il y aurait un surcoût pour les 5 restants de 91 €
4. 2 désistements ou plus dans les 4 jours avant départ imposeraient d'annuler la sortie. Il en coûterait alors aux restants 200 € pour annuler la sortie. Les personnes s'étant désistées perdraient, elles, leur versement complet de 883 €

En complément des cas ci-dessus, en cas de très mauvais temps prévu sur la semaine ou d'absence de neige ou de trains annulés : **Au plus tard le 5 mars**, il faudra décider collectivement si on abandonne la sortie. Dans ce cas chacun aura le risque de perdre 77 € si le bureau des guides estime lui que la sortie est possible. Si la sortie est maintenue, voir conditions sur [guidesdesarcs.com](http://guidesdesarcs.com) pour les jours inskiables (remboursés).